

18. — L'ÉCOLE DE FILLES

LES SCEURS-INSTITUTRICES - LES SCEURS-INFIRMIÈRES

LES SAGES-FEMMES

L'ÉCOLE DE FILLES :

C'est l'abbé Jean PELLETIER, alors curé de PAGNY, (de 1702 à 1733), qui fonda l'école de filles en 1714. Cela ne se fit pas sans mal... L'abbé, peu fortuné, n'avait que sa bonne volonté. La Providence se manifesta en la personne du Chanoine BURNEBON qui offrit l'argent nécessaire au projet.

Le 3 janvier 1714, par acte passé devant Maître MITTAINÉ (déjà cité), tabellion à PAGNY, le curé PELLETIER acheta la maison de Jean COLLOT et de Nicole AUBRIOT, sa femme, pour 224 livres, au principal. (1)

Dans le manteau de la cheminée de la maison, on voit deux cœurs liés par une croix, avec cette inscription : « La croix unit les cœurs en J.H.S. » (2) Dans le mur extérieur, sur la rue, existait une niche, au-dessus de laquelle on pouvait lire :

« ANNO
1714
PACIS
ECOLE »

Cette inscription fut supprimée par les propriétaires, (dit A. GUIOT), le 18 juillet 1821...

Pour assurer un peu plus de revenus à la fondation, l'abbé PELLETIER acheta, le 20 septembre 1715, à Damoiselle Charlotte DE CHATEAUFORT, veuve DE CHEVIGNY, de TROUSSEY, un petit gagnage qui comprenait toutefois plusieurs héritages. Il en céda la

(1) Cette maison, située au n° 4 de la rue du Puits, abrite aujourd'hui le bureau de Crédit Agricole. Vers 1930, elle était habitée par François SIMON et Marie VIARD, son épouse. Le couple l'avait acquise de Mme LIOU-VILLE-ROYER, par acte passé devant BOURGOIN, notaire à VOID, le 6 mars 1877. Auparavant, elle avait été vendue par la Commune de PAGNY à Adrien VERDELET du dit lieu, suivant procès-verbal d'adjudication, dressé par le maire de PAGNY, le 12 janvier 1840, pour 2160 f. Cette vente avait été autorisée par le Préfet de la Meuse, le 26 décembre 1839 car cette maison n'était plus occupée par les Sœurs qui avaient pris possession de la nouvelle maison d'école.

(2) Monogramme de Jésus-Christ. Cette cheminée a été fournie et posée en 1773 par Nicolas MONASSE moyennant 15 livres, 7 sols. (Arch. de la cure).

moitié à son ami l'abbé GUELDE (3), pour les écoles de TRONDES (4) et garda l'autre moitié pour les écoles de PAGNY. Le premier contrat est daté de novembre 1715, Joseph BATAILLE, « recteur des écoles de PAGNEY », signe comme témoin. Le prix de ce gagnage s'élevait à 671 livres, 7 sols, « les vins bus » et 5 livres « pour coëffe ».

L'abbé PELLETIER n'était, en l'affaire, qu'intendant et mandataire. Le fondateur effectif de l'école de filles de PAGNY, et celui qui fournit les fonds, fut le Chanoine Messire Louis DE LA FITTE-BURNEBON, qui établit, à la même date, l'école de filles de LAGNEY.

Louis DE LA FITTE-BURNEBON nommé, par le roi, chanoine de la Cathédrale de TOUL en 1676, occupa ses cinquante-et-un ans de canonicat à ce genre d'œuvres pies. Il mourut le 3 septembre 1727. Il avait institué, par son testament du 2 septembre 1727, légataires de ses biens, les écoles de PAGNY et de LAGNEY.

Le contrat officiel de fondation de l'école ne fut signé que le 25 juin 1729 (5). La sœur Thérèse CLEMENT (voir plus loin) est citée dans ce contrat comme « exerçant présentement l'école dudit lieu ».

Le legs BURNEBON comprenait notamment :

- une maison sise à PAGNY.
- une ferme, au ban de TROUSSEY.
- diverses parcelles de prés.
- une ferme, au ban de TRONDES.
- une rente de 1400 livres.

Ce legs avait été accepté le 24 juin 1729 par Claude MERCIER, alors maire de PAGNY.

Les sœurs-institutrices appartenaient à l'association des Sœurs de la Doctrine Chrétienne de NANCY. On les appelait plus communément Sœurs Vatelotes (6). PAGNY a eu onze sœurs institutrices en deux cents ans environ, dont deux en cent-six ans ; Thérèse CLEMENT de 1719 à 1760 soit quarante-et-un an d'exercice... Et Thérèse ATTENOT de 1755 à 1824 soit soixante-neuf ans de présence à son poste.

(3) Dominique Gueldé était né à PARIS en 1660 de Jean GUELDE DES LORIERES et de Jeanne GRISON, son épouse, bourgeois de PARIS. Il prit possession de la cure de TRONDES à la fin de l'année 1691. Il succédait à Claude MERCIER, né à PAGNY, en 1654, curé de TRONDES depuis 1684, décédé chez son père Nicolas MERCIER (ancêtre des GILLE) propriétaire à PAGNY, le 24 mai 1691, à l'âge de trente-sept ans.

(4) Acte passé, le 20 octobre 1716, devant M^e CHENOT, notaire à TRONDES.

(5) De même que celui de l'école de LAGNEY.

(6) N^o 3607 du Bulletin des Lois - Décret impérial autorisant l'association des Sœurs de la Doctrine Chrétienne de NANCY, dites « sœurs Vatelotes », en date du 3 août 1808 à BORDEAUX. Le nom de « Vatelotes » venait de celui du fondateur des sœurs de la Doctrine Chrétienne à TOUL, le chanoine VATHELOT (1688-1748).